DECLARATION DE REMANIEMENT DES PARCELLES

REF.01.06
Date MAJ
11/03/2020

FICHE A TRANSMETTRE A L'ODG AU MOINS 2 MOIS AVANT LA DATE PREVUE DES TRAVAUX

Est considéré comme remaniement de parcelle, tout apport de terre et tout aménagement ou travaux susceptibles de modifier le profil des sols ou la morphologie des reliefs (notamment si ces travaux excèdent 1 mètre en décaissement ou en remaniement) et à l'exclusion de travaux de défonçage classique.

NOM de l'exploitation/Exploitant: …….

Commune : ……..

N° CVI de l'exploitation :

			0

Commune	Lieu dit	Section cadastrale	N° cadastral	Surface concernée (ha)	Appellation concernée	Date de début des travaux	Objet du remaniement (donner le plus de précisions possible)

Cette déclaration est transmise par l'ODG à l'INAO Date :……. Signature/Cachet de l'entreprise :

ODG de l'AOC RASTEAU
1 place de l'Eglise – Salle de Dégustation
84110 RASTEAU
Tel : 09 62 50 02 16 Fax : 09 71 70 58 58
Secretariat-odg@rasteau.fr